

04 avril 2014 – n° 04d

ELECTION DES ADJOINTS SELON L'ARTICLE L 2122-2-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire fait connaître que, conformément à l'article L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la limite fixée à l'article L 2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins.....35
- n'ont pas pris part au vote.....0
- bulletins blancs ou nuls.....8
- suffrages exprimés.....27
- majorité absolue.....14

A obtenu :

- Liste David VALENCE27 voix

La liste David VALENCE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue. Les adjoints sont immédiatement installés et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- Monsieur Nicolas BLOSSE
- Madame Marie-José LOUDIG

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE



*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 04 avril 2014

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 35

Procuration(s)..... 0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de :

- 1.- Monsieur Olivier CASPARY, représentant le Maire sortant, Christian PIERRET,
- 2.- Madame Jacqueline THIRION, doyenne d'âge,
- 3.- Monsieur David VALENCE, Maire nouvellement élu.

Etaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Bruno TOUSSAINT, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Gina FILOGONIO, Mustapha GUGLU, Caroline PRIVAT, Jean-Paul BESOMBES, Jacqueline THIRION, Marc FRISON-ROCHE, Sabriya CHINOUNE, Nicolas BLOSSE, Marie-Josée LOUDIG, Christopher ZIEGLER, Christine FELDEN, François FICHTER, Marie-France LECOMTE, Issam BENOuada, Roselyne FROMENT, Pierre JEANNEL, Isabelle DE BECKER, Ousseynou SEYE, Marie-claude ANCEL, Johann RUH, Serge VINCENT, Christine URBES, Jean-Louis BOURDON, Nadia ZMIRLI, Michel CACCLIN, Ramata BA, Ohran TURAN, Nathalie TOMASI

Excusé et a donné procuration :

/

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
